

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, directeur général par intérim de la susdite municipalité, qu'il y aura une session régulière du conseil municipal le 7 mars 2022 à 19 h 30 au 208, rue De Quen à Saint-Gédéon.**

**Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande d'usage conditionnel suivante:**

**Nature et effets :** Autoriser un usage de maison de tourisme

**Identification du site concerné:** Propriété 9179-0337 QUEBEC INC. Marc Gagnon, sise au 14, chemin de l'Étang à Saint-Gédéon-sur-le-Lac à Saint-Gédéon.

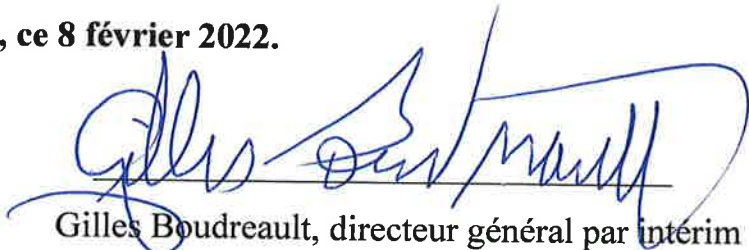
**Désignation cadastrale:** Lots 4 719 119 et 4 719 120

Vous pouvez obtenir plus d'information concernant cette demande en communiquant au service d'urbanisme par courriel à l'adresse : [urbanisme@ville.st-gedeon.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.st-gedeon.qc.ca)

Toutes les personnes qui désirent se faire entendre en regard de cette demande peuvent le faire en transmettant leurs commentaires par écrit soit par courriel à l'adresse : [urbanisme@ville.st-gedeon.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.st-gedeon.qc.ca) ou par la poste à l'adresse suivante : 208, rue De Quen, Saint-Gédéon G0W 2P0. Les commentaires doivent être reçus au plus tard le 4 février 2022.

*3 Mars 2022*  
Tout commentaire ainsi reçu sera lu tel que formulé, lors de la séance du 7 mars 2022, avant que le conseil ne statue sur cette demande.

**DONNÉ À SAINT-GÉDÉON, ce 8 février 2022.**



Gilles Boudreault, directeur général par intérim